

**TR: question écrite: logements communaux vides**

**De :** VERMEULEN Marcel

**Envoyé :** lundi 29 novembre 2021 22:12

**À :** BORDONARO Giovanni; EL IKDIMI Fatiha

**Cc :** DE SCHEPPER Mario

**Objet :** RE: question écrite: logements communaux vides

Monsieur le Conseiller,

Votre question écrite nous est bien parvenue, le nécessaire sera fait.

Bàv

MV

---

**De :** BORDONARO Giovanni <gbordonaro@anderlecht.brussels>

**Envoyé :** 29 November 2021 15:00

**À :** EL IKDIMI Fatiha <felikdimi@anderlecht.brussels>

**Cc :** VERMEULEN Marcel <mvermeulen@anderlecht.brussels>

**Objet :** question écrite: logements communaux vides

Bonjour,

J'aurai aimé connaître le nombre de logements communaux vides qui sont habitables. Ainsi connaître où se trouvent les logements en question et les raisons pour lesquelles ils sont vides.

Bien à vous,

Giovanni Bordonaro

Chef de groupe PTB\*PVDA

0472 88 31 48

**Giovanni BORDONARO**

Conseiller communal - Gemeenteraadslid



**Monsieur G. BORDONARO,**  
**Conseiller communal**  
**Rue Henri Caron, 45**  
**1070 Anderlecht**

VOTRE CORRESPONDANTE :  
M. Vermeulen

OBJET :  
Votre question écrite concernant les logements communaux vides.

Monsieur le Conseiller communal,

Vous trouverez ci-dessous les informations pouvant vous être apportées quant à votre question reprise sous rubrique :

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2021, il est à noter 17 entrées locatives, 8 mutations ainsi que 15 sorties pour décès, expulsion ou préavis remis.

Suite aux visites organisées le 2 et 28 septembre ainsi que le 25 octobre, 33 appartements ont été attribués, principalement sur les sites du Clos de l'Equerre et du quartier Scheut (dont 4 dans le cadre de mutations prioritaires). Les entrées locatives seront organisées entre le 1er janvier et le 1er avril 2022, dans le respect notamment des préavis devant être prestés par les futurs locataires.

Suite aux visites organisées les 22 et 23 novembre, 9 appartements sur 13 ont été attribués.

Il est utile de préciser pour conclure que 16 derniers autres logements habitables sont encore en procédure d'attribution. Ces attributions devraient dès lors aboutir très prochainement.

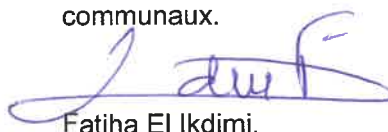
Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller communal, nos salutations distinguées.

Par ordonnance :  
Le Secrétaire communal,



Marcel Vermeulen.

Par délégation :  
L'Echevine des logements  
communaux.



Fatiha El Ikdimi.